



**Avis n° 2023-AV-0435 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 12 décembre 2023
sur le projet d’arrêté relatif à la protection des sources de rayonnements
ionisants contre les actes de malveillance pour le périmètre de responsabilité
du ministre de la défense**

L’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 1333-2 ;

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 592-25 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1333-9 ;

Vu l’arrêté du 29 novembre 2019 modifié, relatif à la protection des sources de rayonnements ionisants et lots de sources radioactives de catégories A, B, C et D contre les actes de malveillance ;

Vu l’instruction générale interministérielle 1300 approuvée par arrêté du 9 août 2021 du Premier ministre ;

Saisie pour avis par le ministre des armées par courrier du 17 octobre 2023, d’un projet d’arrêté relatif à la protection des sources de rayonnements ionisants contre les actes de malveillance pour le périmètre de responsabilité du ministre de la défense ;

Considérant ce qui suit :

1. Ce projet d’arrêté reprend de nombreuses dispositions de l’arrêté du 29 novembre 2019 susvisé, adoptant ainsi une approche proportionnée aux enjeux et apportant une cohérence entre les exigences applicables, que les sources de rayonnements ionisants soient détenues, utilisées ou transportées dans le cadre d’activités nucléaires civiles ou militaires.
2. Ce projet adapte plusieurs dispositions de l’arrêté du 29 novembre 2019 susvisé pour tenir compte de l’organisation et des modalités de fonctionnement propres au ministère des armées,

Rend un avis favorable au projet d’arrêté, y compris ses annexes, dans sa version figurant en annexe au présent avis.

Lors de la publication du présent avis au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire, les modalités particulières de diffusion éventuellement retenues par l'arrêté seront mises en œuvre.

Fait à Montrouge, le 12 décembre 2023,

Le collège de l'Autorité de sûreté nucléaire*,

Signé par :

Bernard DOROSZCZUK

Stéphanie GUENOT BRESSON

Jean-Luc LACHAUME

Géraldine PINA

* *Commissaires présents en séance.*

Annexe
à l'avis n° 2023-AV-0435 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 décembre 2023
sur le projet d'arrêté relatif à la protection des sources de rayonnements
ionisants contre les actes de malveillance pour le périmètre de responsabilité
du ministre de la défense

Projet d'arrêté relatif à la protection des sources de rayonnements ionisants contre les actes
de malveillance pour le périmètre de responsabilité du ministre de la défense